

Le Crucicaderlien



N°53 Décembre 2022

LE MOT DU MAIRE

Ce Crucicaderlien de fin d'année informe sur la commune de l'été 2022 à aujourd'hui (voir sommaire page 4).

Ludovic MOURGUES, Maire et les élus du conseil municipal

Vous souhaitez une **BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2023**

Et vous invitent à la cérémonie des vœux

Le samedi 21 janvier 2023 à 16h

**Avec en préambule, un petit concert de Claire LEONARD dans la chapelle
Et un moment convivial pour clôturer**



Pour commencer vous trouverez quelques informations diverses sur la commune.

Puis vous pouvez parcourir plusieurs pages sur les manifestations de juillet à décembre (des concerts de l'été au film d'Alain RENAUX visionné dans la chapelle).

La municipalité dresse un bilan positif pour les concerts de cet été. Les Amis du Temple ont présentés une grande programmation très variée.

VIVEMENT L'ÉTÉ 2023 !

Ensuite vous visualiserez les travaux sur le domaine municipal à l'initiative de la mairie (donc vous avez plus de détail dans les comptes rendus des conseils municipaux).

Et pour finir vous pouvez lire l'habituel "Petit billet de Bruno".

LE MOT DU MAIRE

Revenons sur l'été 2022 :

Nous avons eu un été 2022 particulier : long, très sec et bien sûr plus chaud. Et cela m'inquiète et je note les points suivants :

- SEC cela signifie un manque d'eau important qui a eu un impact sur la nature, pour les jardins potagers mais aussi sur les agriculteurs. Heureusement que tous les Crucicaderliens sont raccordés à l'eau potable !

- SEC & CHAUD engendrant un risque d'incendie beaucoup plus important. Notre commune étant à 95% en forêt, le danger est d'autant plus grand. Nous avons vu aussi que beaucoup d'autres départements ont été touchés et que les pompiers ont été mis à rude épreuve.

Il faut que les Crucicaderliens en soient bien conscients. Et les moyens efficaces de « SE » protéger sont les Obligations Légales de Débroussailllements (voir le bulletin N°51 de décembre 2021 **et lire ci-dessous**).

- En revanche, aucun souci à signaler sur la commune à cause des fortes CHALEURS. Vous m'en voyez ravi.

Bonne lecture

Ludovic MOURGUES

BONNE ANNEE 2023 à tous

Importance des Obligations Légales de Débroussailllements / risque incendie :

Rappel de madame la Préfète (novembre 2022)

Mise en sécurité des habitations doit être prioritaire au regard du débroussailllement à réaliser le long des voiries.

En effet, en cas de survenue du feu, la doctrine nationale recommande que, sauf consignes des autorités, les habitants restent confinés en sécurité dans leur habitation débroussaillée plutôt que de fuir.

La fuite, même en voiture, présente des risques majeurs d'être surpris par le feu, et c'est ainsi que surviennent la grande majorité des décès.

Voir la page dédié sur le site internet :

<http://www.saintecroixdecaderle.fr/o-l-d-debroussailllement>

Horaires d'ouverture de la mairie :

Ouverture au Public Lundi 9h00 à 16h00

Permanence du Maire Lundi de 09h00 à 12h00

SOMMAIRE

Fibre	page 4
Etat Civil & Divers	page 5
Concerts	page 6
GTC	page 7
Le jour de la nuit	page 8
Film d'Alain	page 9
Travaux	pages 10 et 11
Le petit mot de Bruno (suite)	Pages 12 et 13
Comptes rendus Conseils municipaux	pages 14 à 26

Fibre raccordement :

Ici même au précédent bulletin, je vous donnais des informations sur la fibre.

Et l'arrivée de la fibre était très attendue par de nombreux Crucicaderliens.

Pour notre commune, cette prestation est gérée par le Département du Gard, et le réseau est déployé par SFRFFTTH (ses sous traitants) sur les infrastructures existantes (d'Orange). Pour plus d'information :

<http://wigardfibre.fr/>

Orange fibre est venu une journée en septembre à Sainte Croix de Caderle pour vous rencontrer.

Des démarches ont été entreprises par certains d'entre vous .

Pour pouvoir faire un point sur le raccordement à la fibre sur la commune, je souhaiterais que vous nous fassiez un retour à la mairie.

Un retour avec des informations les plus précises comme :

Avec quel opérateur

Date de demande de raccordement

Date intervention du technicien et mise en service (sinon pour quelles raisons)

Si mise en service; qualité de la connexion ?

Merci de votre collaboration

ETAT CIVIL & DIVERS

Bienvenue

A Audrey BOISSEL et Christophe LE GOADEC qui ont traversé toute la France pour arriver à Terre fine, Le village 30460 Ste CROIX DE CADERLE

Nous sommes arrivés fin Août 2022 et avons, avant toute chose été frappés par la beauté du village et impressionnés par le paysage.

Nous n'aurions pas pu espérer mieux pour nous installer que ce soit en tant qu'habitants à l'année ou en tant qu'entreprise, sans oublier l'accueil chaleureux des locaux.

Adressage :

Pour rappel : une réunion publique a eu lieu le 23 Avril 2022 sur la commune.

Tous les noms de voies et numéros ont été attribués et les éléments informatiques ont été publiés (informatiquement sur la base adresse Base Adresse Nationale BAN).

Il nous reste à diffuser les adresses (le document est en préparation).

Et à commander la signalétique pour les numéros d'adresse (fournie par la mairie) et la signalétique des noms de voies (fournie et posée par la mairie).

La mairie proposera un exemplaire de courrier type, pour modifier nos adresses auprès des divers services (impôts, banques, assurances, sécurité sociale, EDF, EAU, fournisseur réseau, etc).

PPRI :

Nous avons reçu un arrêté de la préfecture autorisant la traversée de terrains privés pour les études du PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation **PPRI communaux du bassin versant des Gardons d'Anduze, de Saint-Jean et de Mialet**).

Le titulaire du marché est **BRLi - Bureau d'étude Opsi**.

Pour plus d'information :

Cet arrêté est affiché à la mairie pendant 1 an et sur le site internet :

<http://www.saintecroixdecaderle.fr/ppri>

Déchets :

Nouvelles consignes de tri à partir du 1er janvier 2023 (voir le journal spécial d'Ales Agglomération d'octobre).

Ce changement va demander un certain temps d'adaptation, mais j'espère que tous les Crucicaderliens feront les efforts nécessaires.

N'hésitez pas signaler tout problème à la mairie.

Le RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS se fait toujours le 1er jeudi du mois.

Concerts été 2022

Les concerts organisés par l'Association des Amis du Temple ont repris cet été pour notre plus grand plaisir et celui des vacanciers.

Le 10 juillet c'était du Jazz impro et de la danse, devant et dans la chapelle (30 à 40 participants)

Le 30 juillet c'était un concert classique autour de Ludwig Von Beethoven et Von Dohnanyl avec Githa Schrevel-Halley des Fontaines, au violon. Jacques Aupetit, alto, et Daniel Breton au violoncelle. (45 entrées)

Le 13 août c'était au tour de Claire Léonard de nous présenter un spectacle plein d'émotion articulé autour du thème : « Paroles de Femmes ». Une voix et une guitare, des textes et chansons d'Anne Sylvestre et bien d'autres... (80 personnes)

Le 26 août, c'était Cécilia Simonet et Michael Bourry, 2 voix et de multiples instruments (violons, tambourin, mandoline, harpe, guitare,...) qui nous ont abreuvés de musiques traditionnelles et médiévales (52 entrées).

Bilan positif et surtout une grande variété dans les concerts. Des artistes qui ont donné le maximum et réjoui les spectateurs présents.

A poursuivre

La présidente des Amis du Temple



Une date supplémentaire a été ajoutée le 20 août (organisation mairie et bouillon cube). Toutes les places se sont vendues en seulement 20 minutes. Quelques privilégiés habitants de Sainte croix de Caderle avaient pu réserver en avant-première

Piers Faccini et Ballaké Sissoko ont quant à eux embarqué le public dans un moment intimiste.

Grand Trail Cévenol 11 septembre 2022

Cette année, le Grand Trail Cévenol a « tourné à l'envers » !!!!!

En effet, les coureurs ont débuté à l'inverse des autres années, et ont donc « attaqué » le Brion en premier.

Installé vers 7H30 le matin et remballé vers 17H30, nous sommes toujours très contents que notre ravitaillement (liquide et solide) de Sainte Croix soit un lieu de convivialité pour toutes les personnes présentes (coureurs, accompagnants, etc..).

Un public bien présent, une bonne ambiance, de quoi boire et manger pour tous les sportifs....

Un grand merci aux organisateurs, aux coureurs et leurs familles,
et à l'an qué ven pour un prochain trail en passant par Sainte Croix !!!!

Jacqueline MARTIN

En attendant les premiers grands sportifs



Le Jour de la Nuit

Date : 15 octobre 2022 à 21h

Ouvert à toutes et tous, le **Jour de la Nuit** est une grande manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé.

A cette occasion les lumières du village restent éteintes.

La soirée était très belle et le ciel très clair en début de nuit .

Une vingtaine de personnes étaient venues écouter les propos astronomiques tenus par Alain RENAUX et Bruno RIERA .

Après une belle observation des constellations, de Jupiter et Saturne et quelques récits sur l'univers.

Nous sommes allés à la salle polyvalente écouter un exposé sur le fonctionnement du SOLEIL .

Un très bon souvenir, confirmé par les retours des participants .

Nous remercions Alain et Bruno pour cette animation étoilée !!



Film d'Alain

Film "Le bien-être en herbes" le 10/12/2022 à 20h30

Alain RENAUX nous a fait le grand plaisir de nous projeter son film tourné avec le réalisateur Raymond ACHILI.

Un moment magique grâce à l'ambiance de la chapelle et aux images très esthétiques de ce film.

Il nous a donné envie d'aller se promener dans la belle lumière des Cévennes.

Alain, personnage principal du film nous livre un peu de l'immense savoir qu'il a concernant les « herbes », et notamment, celles qu'utilisaient les hommes d'avant le temps du pétrole et de la chimie.

Enchantement, Précision, Humour, toutes les qualités d'ALAIN étaient là pour nous faire passer un très beau moment. On aurait bien voulu croquer dans la tourte aux herbes ou les beignets de fleurs d'Acacias.

Ludovic MOURGUES nous a gâtés en offrant une collation finale, bienvenue.



*Nos remerciements chaleureux
à Alain RENAUX et Raymond ACHILI*



Travaux

Des travaux qui ont été réalisés par la commune .

Réfection des toitures (des bâtiments communaux)



Mur sous l'aire de repos



Suite .



Pose des panneaux d'agglomération « Les Mouzignels »

Avec l'aide du Département

Eclairage public :

Opacification d'un côté du lampadaire central du village (au panneau Sainte Croix de Caderle).

La vitre du côté des près est noire pour masquer ce point lumineux « au loin » (suite à la demande de personnes gênées)

Réalisé par l' Entreprise Vetsel



Le petit billet de Bruno

Après nous être penchés sur le jardin sur sol vivant, j'ai ressenti le besoin de nous faire du bien à la colonne vertébrale ! Levons les yeux au ciel pour regarder un peu de ce qui s'y passe.

Il fait très beau ce matin et, ça tombe bien, il y a quelques nuages. Comme tout le monde, pendant longtemps, je me contentais de regarder les nuages comme une des choses naturelles qui font la pluie ou le beau temps.

Et puis un jour, j'ai rencontré un météorologue et il m'a raconté leur histoire : Un nuage, m'a-t-il dit, tout le monde le sait, c'est de l'eau ! Mais c'est le soleil qui les fabrique !!

Il chauffe la mer et les sols pendant toute la journée, et l'eau liquide qui s'y trouve « s'évapore », et monte toute chaude dans l'air de manière invisible (On ne voit pas la VAPEUR d'eau dans l'air, ou très peu).

Comme il fait plus froid à mesure qu'on monte, à une certaine hauteur, cette vapeur va être obligée de se condenser en fines gouttelettes d'eau LIQUIDE que nous voyons bien maintenant : un nuage !

Lorsque le temps est beau et sans vent, il y a parfois des CUMULUS de beau temps, ces petits nuages à fond plat qui semblent tous posés au même niveau : c'est l'altitude au-dessus de laquelle la vapeur se « liquéfie » parce qu'il fait froid.

On peut remarquer autre chose : La capacité des nuages à « bourgeonner », comme ci à l'intérieur d'eux, il y avait une machine à fabriquer du nuage encore et encore .

Ce n'est pas trop visible sur les plus petits, mais quand on regarde l'été, en haut d'un gros cumulonimbus d'orage, on voit bien ce « bourgeonnement » violent ; que se passe-t-il ?

Pour comprendre, il nous faut revenir un peu sur les propriétés physiques de l'eau, qui sont tout le mystère .

Une calorie est définie comme la quantité de chaleur qu'il faut donner à 1 gr d'eau pour que sa température monte de 1° : de 20 à 21 degrés par exemple. Ou de 75° à 76°.

Tant que l'eau est liquide, ça marche comme ça . Par contre, pour changer d'état, c'est à dire pour transformer ce même gramme d'eau liquide en vapeur d'eau, il va falloir « déboursier » 540 calories !!

C'est pour cette raison, que lorsque l'eau se met à bouillir dans ma casserole à nouilles, elle ne s'évapore pas instantanément . En fait il lui faut 540 fois plus de temps pour disparaître en vapeur que pour passer de 97 à 98°. Ça me laisse le temps de faire cuire mes pâtes.

Imaginons qu'un beau jour se lève ; la lumière solaire chauffe le sol et la mer ; tout le jour, le soleil évapore de l'eau LIQUIDE, qui se met à monter, invisible dans l'atmosphère sous forme VAPEUR en emportant 540 calories par gramme. Ça finit par faire beaucoup d'énergie.

En redevenant liquide dans le nuage, la vapeur « libère » les 540 calories par gramme sous forme de chaleur, et c'est cette grande quantité de chaleur qui les fait bourgeonner, donnant l'impression qu'il y a une cocote minute là-dedans.

Le petit billet de Bruno (suite)

Plus l'évaporation au sol est importante, plus la condensation en altitude est forte et on assiste l'été à la formation de ces gros nuages d'orages bourgeonnants.

Au stade supérieur, dans les régions plus chaudes, on passe aux tornades et ouragans .

Toute l'énergie de ces phénomènes vient de l'énergie donnée à l'eau par le soleil quand elle s'évapore, qui est restituée dans les nuages par la vapeur.

Dans les plus gros nuages, le centre, très échauffé, monte rapidement sur plusieurs kilomètres et rencontre de l'air d'altitude très froid, (- 50°) ; l'eau y gèle et forme constamment de la grêle.

Cette grêle chute dans le nuage en se « frottant » à l'eau chaude qui monte et elle fond .

Quand elle n'a pas le temps de fondre avant d'arriver au bas du nuage, on la prend sur la figure.

De plus, le frottement de la glace contre l'eau liquide arrache de l'électricité statique (des électrons) comme quand on frotte un plastique avec un chiffon et ainsi se préparent les ECLAIRS.

Le CO² émis en brûlant les énergies fossiles, capture les infrarouges près du sol, ce qui laisse refroidir la haute altitude, augmentant d'autant la violence des phénomènes ; si le réchauffement était dû à de l'excès d'activité solaire, la stratosphère ne refroidirait pas, bien au contraire, et ça irait mieux.

-Dernière observation : Les surprenants nuages LENTICULAIRES :

On les voit quand il y a du vent ET du relief au sol !!

Les jours de mistral et de tramontane, toute la couche d'air se soulève au passage des gros massifs comme l'Aigoual, le Lozère, le Ventoux, etc... En altitude, la couche d'air ventée fait une bosse.

Il peut arriver qu'en haut de cette « bosse », l'air se retrouve au-dessus de la limite de condensation ; et un nuage lenticulaire se forme ; il semble ne pas bouger ; il a des bords bien nets !!

Parfois, on dirait une soucoupe volante !

Il ne se déplace pas puisque la montagne qui crée la bosse ne bouge pas, mais le vent y règne en maître et l'air y passe à grande vitesse, se condense à l'entrée du nuage et décondense à la sortie.

L'impression d'immobilité que l'on a depuis le sol disparaît si on observe avec des jumelles ou un petit télescope ; on peut voir le vent violent passer dans la formation immobile.

Parfois le nuage lenticulaire semble accroché à la cime d'une montagne et c'est le même phénomène ; vent fort, relief et le nuage qui semble immobile !!

Voilà pour cette fois. Merci de m'avoir lu. La prochaine fois, nous irons au-dessus des nuages.

Bonne fin d'année à tous !!!

Bruno RIERA

Conseil municipal du 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit avril à vingt heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents :

M CARON Olivier, M DEJEAN Christian, Mme HERBSTER Annelise, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Grégory, M MOURGUES Ludovic, Mme ROUX Estelle, Mme SALATHE Louise,

Absent excusé : M RIERA Bruno, Mme SALATHE Louise

Absente : Mme MOREL Lydie

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est DEJEAN Christian,

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Ordre du jour :

- 1°/ Point sur les Travaux,
- 2°/ Taxes communales 2022,
- 3°/ Budget communal 2022,
- 4°/ Autorisation du maire à signer renouvellement à la convention du SIG,
- 5°/ Questions diverses

Vote du compte rendu du 25.03.2022 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 25.03.2022.

Introduction

Une pensée à l'Ukraine :

Une minute de silence en soutien à l'Ukraine.

Ales Agglomération candidate à la Capitale française de la Culture 2024

Seul candidat d'Occitanie avec objectif d'être finaliste (10 meilleurs dossier) sujet culture et science

Dossier à déposer avant le 14 mai

12 mai 2022 : date à noter dans vos agendas ; rencontre interservices + présentation de l'Agglo (prévu en début de mandat puis repoussé à cause du covid).

1°/Point sur les travaux

Adressage en cours :

Devis de Fugazi (10 panneaux avec poteaux et 70 plaques) : 1 780€ HT.

Nous avons consulté les communes de Corbès et Thoiras afin d'avoir une idée sur le prix.

Il faut aussi penser à ajouter 800 € à ce montant qui vaut pour la prestation du SIG.

A noter pour le budget.

Conseil municipal du 8 AVRIL 2022

TRAVAUX URGENT :

Défibrillateur :

Devis à demander.

Pourquoi ne pas demander à la MSP de Lasalle pour faire un regroupement ?

ROUX Estelle : Les défibrillateurs sont à la mairie. Par contre, il faut que ça soit raccordé.

HERBSTER Annelise : Il n'y a pas besoin de formation ?

ROUX Estelle : pas nécessairement, tout est indiqué. Il en existe même des automatiques.

Extension cimetière.

Dossier de demande d'aide Etat DETR/DSIL (40%) et Conseil Départemental (20%) fait 28 janvier 2022 (avec le mur sous l'aire de repos) en attente d'une délibération précise). Ce dossier a été vu par le sous-préfet qui a donné un accord verbal.

Mais le cimetière n'est pas assez avancé pour commencer de suite après l'accord des aides. Donc il est repoussé pour se donner le temps d'approfondir ce dossier et demander des devis à des entrepreneurs.

On va y travailler dessus afin de pouvoir le présenter en fin d'année.

Le mur sous l'aire de repos :

Un mur de soutènement s'est éboulé à l'entrée du village (entre la RD 153B et l'aire de repos communale) lors des intempéries de l'automne 2021.

Un devis de Rémy HEBRARD de 10 132 € HT (mur de 8 m par 2.8 m de haut).

Ces travaux ne sont pas pris à la charge de l'assurance.

Nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous avec l'association « Faire ».

Un autre devis peut être demandé pour affiner le chiffrage (objectif moins élevé).

CARON Olivier : C'est un chantier participatif, c'est comme ce qu'Edmond avait fait et ça avait coûté ¼ du prix initial.

Maire : Est-ce qu'on maintient la demande de subvention pour le mur ?

Oui

Il est important de mettre en avant la dangerosité et l'urgence de la situation.

Vu la situation de ce mur, qui pose un problème de sécurité :

Passage « rétréci » sur la zone

Arbres au-dessus dangereux

Pierres instables qui peuvent aggraver la situation.

Et suivant les conseils de l'entrepreneur, ces travaux devront être réalisés rapidement (d'autres épisodes cévenols pourraient porter préjudice).

Nous sollicitons une demande d'aide suivant le plan de financement :

ETAT : DETR/DESIL	40%	4 052.80 €
Conseil Départemental	25%	2 533.00 €
Autofinancement	35%	3 546.20 €
		10 132.00 €

La commande de ces travaux sera faite par une autre délibération une fois les subventions attribuées.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser le maire, à déposer des demandes de subvention en déposant le dossier complet sur Démarches Simplifiées.

Ainsi qu'à signer et modifier le plan de financement.

Cette délibération n'engage aucuns travaux.

Conseil municipal du 8 AVRIL 2022

Fuites en toiture dans la salle polyvalente :

Un devis de l'entreprise CERRET Renaud pour un montant de 1 391 € HT (*avec visite des toitures de la chapelle et de la mairie*).

Mr Lafont nous informe qu'un grand pan du toit de la chapelle s'écoule sur son toit (*qui vient d'être refait*) et provoque des fuites lors de forte pluie. Il faudrait poser un cheneau (4-5m) + descente vers le cimetière. A ajouter ? quel matériau ?

DEJEAN Clément : Il faut voir les différences de prix entre le PVC et le zinc.

CARON Olivier : Le PVC dure moins longtemps. Il faut aussi demander de l'aluminium.

DEJEAN Clément : C'est plus cher.

Le devis de CERRET doit être modifié en ajoutant cette prestation.

Eaux pluviales Cimetière vers atelier :

Lors du conseil municipal du 10 septembre 2021, nous devions vérifier les niveaux (*avec un niveau de chantier*) mais il faut être 2.

Cette vérification est prévue le dimanche 10 avril.

Une solution transitoire en est programmer (modification de l'évacuation pour dévier une partie de l'eau pluviale vers l'entre du chemin menant à l'atelier).

Isolation bâtiment mairie (logement) :

En attente

Belvédère remarquable (même lieu que le cimetière) :

A étudier en même temps (*plus éligible aux aides*).

DEJEAN Clément : Il faut voir ce qu'on va y faire.

Maire : Couper un arbre, mettre des pierres et du revêtement autour, changer le grillage par un garde-corps.

DEJEAN Clément : Il serait bien de faire une commission et d'y aller sur place.

Maire : peut-être que le parc aiderait la commune.

2°/Taxes communales 2022

Suite à la commission finances du 25 mars 2022, il est proposé de reconduire les taux de l'année 2021.

Ludovic MOURGUES, rappelle les taux votés en 2021 soit :

Foncier bâti : 31.55% (+24.65% Foncier Bâti du département en 2021)

Foncier non bâti : 57.63 %

Les bases d'impositions vont augmenter de 3.8%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'appliquer les taux comme indiqué à partir du 1^{er} janvier 2022.

Foncier bâti : 31.55%

Foncier non bâti : 57.63 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien des taux précités.

Conseil municipal du 8 AVRIL 2022

3°/Budget communal 2022

M Ludovic MOURGUES, maire, présente le budget communal, par chapitres, comme proposé lors de la commission des finances du 25 mars 2022 :

Fonctionnement Dépenses :

Chap. 011 Charges à caractère général : 23 143 €

Chap. 012 Charges de personnel : 30 545 €

Chap. 014 Atténuation de charges : 9 223 € (FNGIR)

Chap. 022 Dépenses imprévues : 1 867.30 €

Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 23 625 €

Chap. 65 Autres charges : 16 600.20 €

Chap. 66 Charges financières : 4 149.66 €

TOTAL Dépenses : 109 153.16 €

Fonctionnement Recettes :

Chap. 002 excédents reportés : + 56 007.52 €

Chap. 73 Impôts et taxes : 32 140 €

Chap. 74 Dotations Etat : 17 805 €

Chap. 75 Autres produits : 3 200.64 €

TOTAL Recettes : 109 153.16 €

Investissement Dépenses :

Chap. 001 : 11 416.48 €

Chap. 16 Emprunts : 8 124.35 € (*remboursement capital*)

Chap. 20 Immobilisation incorporelles : 5 500 € (*logiciel*)

Chap. 21 Immobilisations corporelles : 10 000.65 € (*prévision de travaux*)

TOTAL Dépenses : 35 041.48 €

Investissement Recettes :

Chap. 021 vir. de la section de fonct. : 23 625 €

Chap. 10 Dotations : 11 416,48 €

TOTAL Recettes : 35 041.48 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget principal présenté par M. Ludovic MOURGUES, maire.

4°/ Autorisation du maire à signer renouvellement à la convention du SIG

Votre adhésion au service commun SIG d'Alès Agglomération, reconduite par avenant pour cette année, prendra fin au 31 décembre 2021. Nous vous proposons de renouveler ce partenariat et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

Une nouvelle convention d'adhésion vous sera transmise courant du mois de janvier actant la nouvelle tarification des prestations proposées par le service SIG.

Conseil municipal du 8 AVRIL 2022

Afin d'autoriser M. le Maire à signer cette convention, une nouvelle délibération devra être rédigée. Celle-ci devra être mise à l'ordre du jour de votre conseil municipal courant du 1er semestre 2022. Pour ne pas avoir à redélibérer ultérieurement, dans le cas où un avenant à cette convention devrait être établi, merci de prévoir dans la rédaction de votre délibération la mention :

'autorise Monsieur ou Madame le Maire à intervenir à la signature de l'ensemble des conventions relatives au service commun SIG ou tout acte afférent en cours et à venir'.

Vote à l'unanimité pour :

Autoriser le maire à signer la convention avec la mention :

'autorise Monsieur ou Madame le Maire à intervenir à la signature de l'ensemble des conventions relatives au service commun SIG ou tout acte afférent en cours et à venir'.

4°/Questions diverses

Les Mouzigniols :

Maire : A quelle vitesse nous traversons ce hameau ? maxi 50km/h

Suite à des plaintes des riverains de vitesse excessive, une demande a été faite à l'UT du Gard : propose l'installation d'une borne blanche en bord de route mais cela ne convenait pas. Ils ont tout de même informé qu'ils aideraient dans les démarches.

Clément DEJEAN : pourquoi ne pas installer un panneau de limitation à 30km/h ? Est-ce que ça ne coûte pas plus cher ?

Maire : On mettrait à minima un panneau de limitation à 50km/h.

Annelise HERBSTER : et un panneau lumineux ?

Maire : ça coûte vite très cher.

Christian DEJEAN : sinon, un panneau « enfants » et un panneau de limitation à 30km/h.

Le conseil municipal est d'accord pour faire les démarches avec l'aide de l'UT du Gard (passer en agglomération avec limitation de vitesse à 30 km/h) sans incidence financière pour la commune.

Décès :

Jacqueline MARTIN : Je souhaiterais que nous ayons une pensée pour Guy et proposer une aide administrative à la famille.

Séance est levée à 21h30.

Conseil municipal du 1er JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet à vingt heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents :

M CARON Olivier, M DEJEAN Christian, Mme HERBSTER Annelise, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Grégory, M MOURGUES Ludovic, Mme ROUX Estelle, Mme SALATHE Louise, M RIERA Bruno, Mme SALATHE Louise,

Absent excusé : Monsieur DEJEAN Clément qui donne pouvoir à monsieur DEJEAN Christian

Absente : Madame MOREL Lydie

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est, Mme HERBSTER Annelise

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Ordre du jour :

1° / Point sur les travaux,

2° / Adressage – Présentation aux élus suite à la réunion publique,

3° / Questions diverses

Monsieur le maire propose qu'un point concernant le SIAEP de Lasalle soit ajouté à l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

4° / Point SIAEP Lasalle

Vote du compte rendu du 08.04.2022 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 08.04.2022.

Introduction

Trail le **11 septembre 2022** : le parcours se fera dans le sens inverse que celui habituel et le ravitaillement aura lieu l'après-midi.

Alain RENAUX a donné un DVD de son film « Le bien-être en herbes » à la commune : ce film a été projeté à la salle Stevenson de Saint Jean du Gard lors de la fête de la biodiversité (le 22 avril 2022). Voir pour le projeter sur Sainte Croix de Caderle courant 2022 (pour les habitants de la commune).

Nous remercions Alain RENAUX pour ce don.

Le Crucicaderlien **donne la programmation des concerts de cet été** : Remerciement à l'association « Les Amis du Temple » **pour leur don de 100€** et l'organisation de trois concerts dont l'entrée est fixée à 10 euros **par personne** et par concert, **plus celui du 10 juillet (contribution libre).**

Association « Bouillon Cube » **nous propose** le concert de monsieur Piers FACCINI le 20 août 2022 (**location de la chapelle**).

Conseil municipal du 1er JUILLET 2022

1°/Point sur les travaux

Mur aire de repos : Nouveau devis mur éboulé RD153B. BRUN David propose l'abattage de châtaignés pour 550 euros, le déblaiement pour un montant de 750 euros, la réfection du mur pour un montant de 3 380 euros et le transport pour 200 euros. Soit un total de 4880 euros hors taxes.

Monsieur le maire indique que la commune est encore dans l'attente d'une réponse concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il resterait environ 1 700 euros à la charge de la commune.

Monsieur le maire indique qu'une demande de subvention devrait être faite auprès du Parc National des Cévennes.

Après délibération, le conseil municipal autorise monsieur le maire à effectuer une demande de subvention auprès du Parc National des Cévennes.

Chapelle cheneau : Le devis de l'entreprise CERRET concernant la salle polyvalente est accepté. Ce devis comprends les toits de la chapelle et de la mairie (visite de contrôle) et de la salle polyvalente (reprise noues) pour un montant de 1 530.32 euros TTC .

Il a été proposé de reprendre les gouttières et descentes à l'arrière de la chapelle qui s'élèveraient à 480 euros TTC pour le PVC et 726 euros TTC pour le Zinc **(un versant du toit s'écoulant directement sur le toit voisin de Mr Lafont).**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis **(gouttière et descente en zinc)** pour un montant de 2 256.32 euros TTC (soit 1530.32 + 726 euros).

Défibrillateur : la mairie de VABRES a envoyé le devis qu'elle avait concernant son défibrillateur afin d'avoir une idée sur le prix potentiel de l'acquisition d'un défibrillateur.

Il faut penser au coût d'entretien ainsi que celui de l'assurance.

La question de l'emplacement reste encore à déterminer.

Extension cimetière : le Département, le Parc National des Cévennes ainsi que la Région vont ou ont déjà été sollicités pour une demande de subvention.

2°/Adressage

ADRESSAGE :

Nous avons fait le choix de nommer toutes les voies publiques (nous serons autonomes donc ce travail pourra être modifié, corrigé et complété).

Vous trouverez aussi le schéma des dénominations de la commune (une proposition d'un habitant suite à la réunion publique qui convient au groupe de travail de l'adressage et complétée).

Choix des dénominations :

RD153B (voie qui monte au village) = **Route du village**

place de la mairie = **Place F Volpillière** (existant)

Rue du village (du panneau de Ste Croix à la chapelle) = **Impasse de la chapelle**

Carrefour des pins de Ste Croix vers (partie RD153) = **Route des 4 chemins**

Carrefour des Pins de Ste Croix vers Lasalle = **route de Lasalle**

chemin vers le campel = **Impasse du Campel**

Carrefour les 4 chemins vers St Jean = **Route de Saint Jean du Gard**

RD153C = **route des Abeillères** (continuité du nom choisi par st Jean du Gard)

Une proposition de la réunion publique : nommer la place du haut . Je propose = **Place du belvédère ;**

Après discussion il a été décidé de ne pas nommer cette place (car cela coupe en 2 la voie déjà nommée « route du village »

Les adresses vont être complétées du numéro, nom de voir, du lieu dit (s'il existe) et du nom de la commune; par exemple mon adresse deviendrait :

MOURGUES Ludovic

"numéro attribué" B route des Abeillères

Lieu dit "Le Mas Soubeyrant"

30460 Sainte Croix de Caderle

Conseil municipal du 1er JUILLET 2022

3°/Questions diverses

Louise SALATHE a fait un compte rendu de la réunion du 22 juin 2022 avec Natura 2000 (vois annexe après page des signatures).

Annelise HERBSTER : J'aimerais parler du devenir de la commune

Le maire : oui nous en parlerons à l'automne 2022

Bruno RIERA : Je fais suite au mail de monsieur BRINET Julien qui expliquait le principe de retenue d'eau sur les ruisseaux temporaires, ce qui permettrait de récupérer de l'eau grâce aux ruissellements provoqués par la pluie.

4°/point SIAEP Lasalle

Annelise HERBSTER expose que le président actuel (Monsieur SALA) doit quitter son poste de président du SIAEP suite à son élection en tant que député. Cela va occasionner de nouvelles élections au SIAEP (président et vice-président).

Ludovic MOURGUES : je me propose de remplacer Olivier CARON (démissionnaire) en tant que délégué.

En effet, en tant que maire, je pourrai apporter un certain poids. Et appuyer Annelise dans une nouvelle organisation (si elle venait à se présenter à la vice-présidence).

Je propose donc de voter pour accepter la démission d'Olivier et pour valider ma candidature au sein du SIAEP Lasalle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Olivier CARON et de désigner monsieur le maire, Ludovic MOURGUES comme étant son remplaçant en tant que délégué au SIAEP de Lasalle.

Les nouveaux délégués sont madame Annelise HERBSTER et monsieur Ludovic MOURGUES.

Séance est levée à 22h00.

Conseil municipal du 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre à dix neuf heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents :

M DEJEAN Christian, M DEJEAN Clément, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Grégory, M MOURGUES Ludovic, Mme ROUX Estelle.

Absents excusés : Mme SALATHE Louise qui donne pouvoir à Mme MARTIN Jacqueline, M RIERA Bruno, Mme HERBSTER Annelise qui donne pouvoir à M MOURGUES Ludovic.

Absent : Caron Olivier

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est, Mme MARTIN Jacqueline

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Madame MOREL Lydie a démissionné de son poste de conseillère municipale.

Ordre du jour :

- 1°/ Convention frais scolaire Lasalle,
- 2°/ Bail locataires,
- 3°/ Participation MSP Lasalle
- 4°/ Adressage – nommage des voies
- 5°/ Passage à la M57
- 6°/ Fonds de concours « travaux mur » et « toiture »
- 7°/ Travaux extension cimetière
- 8°/ Questions diverses

Vote du compte rendu du 01.07.2022 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 08.04.2022.

Introduction

Travaux :

Réfection du mur de soutènement par l'entreprise BRUN pour un montant de 4 010.00 € HT.

Réfection de la toiture de la Salle communale et révision pour la mairie et chapelle (plus un cheneau à l'arrière) par l'entreprise CERRET pour un montant de 1 941.20 € HT.

Manifestations :

Film Alain RENAUX en projection privée à la population le 10 décembre 2022 à 20h30.

Rendez-vous le 14 novembre 2022 concernant la commune nouvelle.

Prochain conseil municipal le 9 décembre 2022.

Conseil municipal du 7 NOVEMBRE 2022

1°/Convention frais scolaire Lasalle

Le maire rappelle que la compétence scolaire est revenue aux communes depuis le 1^{er} janvier 2022. Cela veut dire que l'école de Lasalle devra facturer les frais scolaires à la mairie (*et plus à Ales Agglomération*). Cette charge est reversée par Ales Agglomération via l'attribution de compensation (*c'est donc neutre pour les finances communales*).

Il précise qu'un courrier du 4 août 2022 la commune de Lasalle nous demande de régulariser la situation et de signer la nouvelle convention indiquant que la mairie de Sainte Croix de Caderle participera aux frais scolaires de l'école de Lasalle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à signer la convention avec la commune de Lasalle.

2°/Bail locataires

Le maire expose que par un mail du 1^{er} août, la perception de Saint Hyppolite nous a indiqué que le bail des locataires n'est plus valable depuis quelques temps et qu'il faudrait le reconduire (*durée de bail*). Par conséquent il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le bail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à signer le bail de location de l'appartement de la mairie.

3°/Participation MSP Lasalle

Cette délibération doit reconduire notre participation financière à la MSP de Lasalle pour le mandat en cours. Lors du précédent mandat, le conseil municipal avait décidé de participer à 50% du montant demandé par la MSP de Lasalle (*car notre commune est partagée entre les 2 MSP de Lasalle et St Jean du Gard*).

Il est rappelé que la contribution financière communale est allouée pour un espace qui apporte des services aux populations des communes du secteur de Lasalle.

Il est important que la MSP soit un lieu d'accueil de services et d'interventions d'associations œuvrant dans le champ médicosocial, afin de rapprocher les institutions des administrés, et de faire revenir sur Lasalle des services qui avaient quitté le secteur.

La commune ayant les mêmes moyens financiers, le maire propose de reconduire ce principe.

Estelle ROUX, étant professionnelle de santé à la MSP de Lasalle, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide, **à l'unanimité**, d'allouer une contribution financière pour la participation aux frais de fonctionnement du local, au sein de la MSP, ayant pour vocation d'accueillir des services et associations tels que le service départemental « personnes âgées personnes handicapées » (ancien CLIC), l'assistante sociale du conseil départemental, l'association La Draille (addictologie), le CROP (*enfants déficients auditifs ou présentant des troubles spécifiques du langage*), Présence 30, association de service d'Aide à Domicile, ...

Clément DEJEAN : étant donné le contexte et en soutien, je propose que l'on donne la totalité de la participation.

Le montant alloué pour l'année 2022 et la durée du mandat s'élève à : 322 €

Ce montant sera versé à la SISA en signe de soutien.

La participation est à rattacher au chapitre « Participations aux organismes de regroupement ».

Après en avoir délibéré, le conseil suit la proposition de DEJEAN Clément et valide le versement de 322 €

Conseil municipal du 7 NOVEMBRE 2022

4°/Adressage

ADRESSAGE :

Nous avons fait le choix de nommer toutes les voies publiques (*nous serons autonomes donc ce travail pourra être modifié, corrigé et complété*).

Liste des réunions effectuées :

18 décembre 2020 : Etude devis La Poste + décision voir info commune voisine

12 mars 2021 : Point retour visite des autres communes

10 septembre 2021 : Accord devis SIG + présentation

3 décembre 2021 : Point 7 réception plan + création groupe de travail

4 mars 2022 : Réunion groupe de travail

25 mars 2022 : Réunion publique (23 avril 2022)

Conseil municipal du 8 avril 2022 : Devis Fugazi

Conseil municipal du 1^{er} juillet 2022 : liste des adresses ci-dessous

Le plan d'adressage a été finalisé par le service SIG. Nous devons prendre la délibération du nom des voies. Et un arrêté qui définira le choix des numérotations (*suivant le plan d'adressage*).

Par délibération du 10 septembre 2021, le conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies (sans objet).

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au conseil municipal :

De VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération)

D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

D'ADOPTER les dénominations suivantes :

RD153B (voie qui monte au village) = **Route du village**

Place de la mairie = **Place F Volpellière** (existant).

Rue du village (du panneau de Ste Croix à la chapelle) = **Impasse de la chapelle**

Carrefour des pins de Ste Croix vers (partie RD153) = **Route des 4 chemins**

Carrefour des Pins de Ste Croix vers Lasalle = **Route de Lasalle**

Chemin vers le Campel = **Impasse du Campel**

Carrefour les 4 chemins vers St Jean = **Route de Saint Jean du Gard**

RD153C = **Route des Abeillères** (*en continuité du nom choisi par st Jean du Gard*).

5°/Passage à la M57

La commune aura obligation de passer au référentiel M57 en 2024.

Pour mieux se préparer et sur le conseil de Mr DIET (*conseiller au fiance locale*), nous proposons d'anticiper d'un an ce passage.

Cela occasionne un cout de 6 (*Module du logiciel de comptabilité*).

Conseil municipal du 7 NOVEMBRE 2022

Vu L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 106.III Loi NOTR relatif au droit d'option,
Vu la possibilité de mettre en œuvre un référentiel M57 simplifié depuis le 1^{er} janvier 2022
Vu l'avis du comptable en date du :

Monsieur le Maire présente le dossier au Conseil Municipal :

Considérant que la commune de Sainte Croix de Caderle s'est engagée à appliquer le référentiel M57 simplifié à compter du 1^{er} janvier 2023.

Sur l'adoption anticipée de la nomenclature M57

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Compte tenu de la taille de la commune (< 3500 hab.), le référentiel adopté sera le référentiel abrégé.

Ayant entendu le contenu de cette présentation le conseil municipal :

- autorise la mise en place du référentiel M57 simplifié au 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6°/Fonds de concours – Réfection mur de soutènement

Le Parc National des Cévennes n'a pas subventionné ces travaux (*travaux suivant le cahier des charges PNC et par un artisan référencé coûtent beaucoup plus cher*).

Le maire propose dans le cadre de la réfection du mur de soutènement, de déposer une demande de subvention auprès d'Alès Agglomération.

Il demande l'autorisation d'effectuer une demande de fonds de concours auprès d'Alès Agglomération.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à demander le versement correspondant à la réfection du mur de soutènement.

Pour un montant de 4 010.00 € HT.

Le plan de financement définitif étant le suivant :

Subvention Etat/Département : 40% soit 1 604.00 € HT

Participation Alès Agglomération : 1 202.00 € HT

Participation commune : 1 204.00 € HT

6°bis/Fonds de concours – Réfection toiture Salle Communale

Le maire propose dans le cadre de la réfection de la toiture de la salle communale, de déposer une demande de subvention auprès d'Alès Agglomération.

Il demande l'autorisation d'effectuer une demande de fonds de concours auprès d'Alès Agglomération.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à demander le versement correspondant à la réfection de la toiture de la Salle communale.

Pour un montant de 1 941.20 € HT.

Le plan de financement définitif étant le suivant :

Participation Alès Agglomération : 969.60 € HT

Participation commune : 971.60 € HT

Conseil municipal du 7 NOVEMBRE 2022

7°/Travaux extension cimetière

La demande de subvention doit être faite avant le 30 novembre 2022.

Le maire a présenté un plan d'esquisse, un chiffrage doit être fourni suivant ce plan. Ces éléments seront à retravailler en début 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à demander les subventions.

8°/Questions diverses

MSP : réunion le **mercredi 12 octobre à 13h30** à la maison de santé de Lasalle.

Nous connaissons tous la situation extrêmement préoccupante de l'accès aux soins de premiers recours au niveau national et particulièrement sur notre secteur. Cette réunion a permis de faire un point précis de la situation à la date du 12 octobre et d'informer sur la prévision de l'évolution à l'horizon de janvier 2023.

La problématique principale est la présence des médecins généralistes. De trois médecins prévus à l'origine de la création de la maison de santé, un seul est présent actuellement, Samuel BAUMAN, que nous remercions beaucoup d'autant plus que nous sommes conscients de la charge de travail qui résulte de cette situation.

Des questions se posent également quant à la présence d'autres professionnels de santé exerçant à la MSP.

Banderole : La commune de Ste Croix ne juge pas pertinent de poser une banderole au village car cela ne va pas être vu par suffisamment de personnes (période hivernale) et se propose de soutenir la msp par tout autre moyen (par exemple, paiement de la somme totale de 322€ au lieu des 161€ versés habituellement).

Les Mouzignels

Passage en agglomération afin de pouvoir diminuer la vitesse.

Conseil d'école N°1, vendredi 15 octobre 2022

Total : 135 ; 2 élèves de plus qu'à la rentrée précédente.

De nombreuses sorties et projets prévus pour chaque classe ; dont la principale :

CM1/CM2 : Les élèves partiront en classe transplantée dès le retour des vacances de Toussaint, pour une durée de 4 jours. Il s'agira d'un séjour sur le thème du monde souterrain, à Méjannes-le-Clap, avec une visite de la caverne du Pont d'Arc, une sortie spéléo, des activités d'art plastique, d'orientation. Le fait que le séjour ait lieu en début d'année scolaire est un élément positif pour la constitution et la vie future du groupe classe.

La séance est levée à 21 h00.

Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63

mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr,

Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : <https://www.ales.fr/>

Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73

Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18

Gendarmerie : 17 ; à compter du lundi 04 janvier 2021 :

BP SAINT JEAN DU GARD - Ouverture tous les jours aux heures habituelles,
du lundi au samedi de 08 h à 12 h et de 14 h à 18 h, Dimanche et jours fériés de 09 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

BP LASALLE - Ouverture le lundi de 08h à 12 h et de 14 h à 18 h.

BP SAINT ANDRÉ DE VALBORGNE sans changement - Sur rendez-vous -

SAMU (pathologie médicale) : 15

Maison de santé de Lasalle : 04.28.27.03.00

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 08h à 18h samedi de 08h à 12h

Maison de santé de St Jean du Gard : 04.66.85.17.52

UTASI 04 66 61 78 17 à Anduze mais sur rdv sur la MSP de Lasalle pour dossiers APA

OFFICE CÉVENNES TOURISME : 04 66 52 32 15 : www.ales.fr/territoire/office-de-tourisme-cevennes-tourisme/

Cévennes Tourisme - Bureau de Saint-Jean-du-Gard : 04.66.85.32.11

Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F. : 04.66.77.91.65,

Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous » : 04.66.85.14.96,

Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,

Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,

Toboggan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,

Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique

Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) : 04.66.85.42.36,

La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,

Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,

Sous-préfecture d'Alès : 04.66.56.39.39

NTEC : 04.66.52.31.31

Edgard : 08.10.33.42.73,

Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,

Enedis dépannage : 0810 333 030,

Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39 00,

CRAM : 0 821 10 34 34,

CAF : 0 820 25 30 10,

Pôle Emploi : 39 49,

Allo service public : 39 39,

Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,

Cancer Info service : 0810 810 821,

Drogue Info Services : 0 800 231 313,

Enfance Maltraitée : 119 ou 0 800 054 141,

Femmes info service, violences conjugales : 3919

Equipe Mobile d'Ecoute de Soutien et d'Orientation EMES : 06 49 56 65 47

Viols femmes informations : 0 800 059 595,

Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,

Centre d'information Routière : 0 826 022 022,

Météo France : 32 50,